



Incapacité de rembourser un prêt à la consommation

Par **Iber1987**, le **20/09/2011** à **23:51**

Bonjour,

Je suis jeune diplômée d'une école d'ingénieur (de nationalité étrangère), et je viens de décrocher un poste dans un cabinet de conseil en SI. Ce qui m'a permis de justifier auprès de ma banque que je vais avoir un salaire, on m'a donc accordé un prêt de 10.000 euros afin que je puisse régler mes frais de scolarité (je n'avais pas encore payer mes deux dernières années de l'école).

Le soucis est qu'actuellement je suis en cours de demande de changement de statut (étudiant -> salarié) qui est devenue dernièrement (depuis mai 2011) très compliquée voir impossible pour certains domaines (dont le SI : Systèmes d'informations).

Ma question est donc la suivante : Si jamais on me refuse mon changement de statut, je ne pourrai pas travailler en France, je n'aurai donc pas de salaire et sera obligée de quitter la France. Comment dois-je justifier cela avec ma banque quant au remboursement de mon prêt, sachant que l'assurance de prêt de couvre que "l'invalidité à exercer l'emploi. Quelle solution pour ce genre de situation? Pensez-vous que je serai couverte par cette assurance?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **Domil**, le **21/09/2011** à **00:25**

[citation]Pensez-vous que je serai couverte par cette assurance? [/citation] non

[citation]Quelle solution pour ce genre de situation? [/citation]partir sans rembourser, que voulez-vous faire d'autre ? De toute façon, la banque a été d'une grande inconséquence de vous faire ce prêt alors que vous n'aviez aucune fiche de paye et un statut d'étudiant